

## Pour un contrôle démocratique de la BCE

di Jézabel Couppey-Soubeyran

Le Parlement européen peut-il discuter de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) ? Tout juste a-t-il un petit droit de regard, mais il n'a pas voix au chapitre ! Faut-il trouver ça normal, au nom de l'indépendance de la BCE, ou contraire à la démocratie, qui devrait présider à son action ?

Le 14 février, alors qu'ils recevaient Christine Lagarde, présidente de la BCE, à l'occasion des 20 ans de l'euro, les parlementaires européens ont discuté avec elle de l'orientation de la politique monétaire, de la faible capacité d'une hausse des taux d'intérêt à contrer une inflation tirée par les prix de l'énergie, de la feuille de route climatique. Les effets de manche de quelques députés conservateurs, fustigeant le [« virage vert » et le risque qu'il ne détourne la BCE de son mandat principal](#), n'ont pas renversé le consensus, plutôt fort, du Parlement sur le sujet, qui s'est reflété dès le lendemain dans son vote d'un rapport annuel sur la politique monétaire. Avec 569 voix pour, 84 contre et 38 abstentions, ce rapport a obtenu la plus grande majorité des dix dernières années.

Certains [amendements](#) demandés par les conservateurs sont certes passés, visant notamment à faire en sorte que la BCE ne remette pas en cause le principe de neutralité du marché en achetant des actifs verts. Mais cela n'a pas écorné la section du rapport consacrée à l'action climatique de la Banque centrale. Il y est notamment défendu que la BCE doit utiliser tous les outils à sa disposition pour combattre et atténuer les risques liés au climat, et qu'il lui faudrait rectifier sa stratégie, pour le moment axée seulement sur les risques que le climat fait peser sur la finance. Or, c'est aussi la finance qui nuit au climat, notamment quand les programmes de refinancement et d'achat d'actifs de la BCE soutiennent indirectement des activités à forte intensité de carbone, ou quand les banques européennes, sous l'impulsion de HSBC, Barclays et BNP Paribas, [« continuent d'injecter de l'argent dans des entreprises qui développent la production de pétrole et de gaz, en contradiction flagrante avec la science du climat »](#) (ShareAction, 14 février 2022).

### « Juge et partie »

Mais cela aura-t-il une quelconque influence sur la stratégie de la BCE, dans le sens d'une action climatique plus ambitieuse ? Et les conservateurs, s'ils étaient parvenus à rallier à eux une majorité, auraient-ils obtenu de la BCE qu'elle revienne en arrière sur ces petits pas en direction du climat ? Dans les deux cas, la réponse est non. Car le Parlement européen n'a pas

ce pouvoir. Mandat, missions, objectifs de la BCE ne sont jamais discutés que par la BCE elle-même, ainsi « *juge et partie dans l'interprétation de son mandat* », écrit Eric Monnet [dans son livre \*La Banque-providence\*](#) (Seuil, 2021), y voyant, à raison, un problème démocratique.

Ce problème puise-t-il sa source dans l'indépendance de la Banque centrale ? Cette indépendance, inscrite dans les traités et donc, faut-il le rappeler, décidée démocratiquement, est d'abord institutionnelle : la BCE n'a d'instruction à recevoir d'aucune autre institution de l'Union. Les membres de son directoire sont protégés par une indépendance personnelle – leur mandat dure huit ans et ils ne peuvent pas être démis de leur fonction, à moins d'une faute grave. L'indépendance de la Banque centrale est aussi opérationnelle, ce qui veut dire qu'elle conduit sa politique comme elle l'entend pour parvenir à ses objectifs. Elle est aussi indépendante financièrement (elle a ses propres ressources) et juridiquement (elle a une personnalité juridique propre). De fait, on peut estimer que l'indépendance n'est pas fondamentalement incompatible avec la légitimité démocratique de la Banque centrale, à la condition que ses choix puissent faire l'objet d'une délibération et d'une confrontation de points de vue au sein d'une institution extérieure à elle.

### **Les failles du dialogue**

Le Parlement européen pourrait justement être cette enceinte, mais il ne l'est pas. La BCE a certes l'obligation de lui rendre des comptes : elle lui présente son rapport annuel et « dialogue » chaque trimestre avec les parlementaires. Mais c'est toujours pour expliquer et justifier des décisions qui ont été prises, pas pour délibérer et discuter à propos de celles qui pourraient l'être. Or, ce dialogue comporte des failles, comme le souligne Eric Monnet. D'abord, l'inégalité est grande entre l'information abondante et l'expertise fine de la Banque centrale et celles, très limitées, dont dispose le Parlement (tout comme les citoyens qu'il représente). Ensuite, il ne s'agit pas d'un dialogue authentique : la BCE formule des réponses assez générales, et le Parlement n'est pas en position d'exposer des alternatives auxquelles la BCE pourrait répondre. Enfin, le Parlement n'est pas en mesure de recenser les divers points de vue exprimés sur l'action de la Banque centrale pour faire contrepoids à l'entre-soi qui la caractérise ; les quelques rapports commandés par la commission parlementaire n'y suffisent pas.

Il va falloir combler les failles de ce dialogue, car il en va de la légitimité démocratique de cette institution à qui l'on confie des missions très techniques, mais assurément tout autant politiques, et qui, pour cette raison, ne peut échapper plus longtemps à la délibération collective. La BCE a-t-elle les moyens de lutter contre l'inflation ? N'augmente-t-elle pas les inégalités ? En fait-elle suffisamment pour le climat ? [Quel euro numérique doit-elle mettre en](#)

[place](#)? Pour le maintien de nos démocraties, c'est dans une enceinte parlementaire dotée d'un véritable pouvoir délibératif et d'une force de contradiction que ces questions doivent être posées.